

Vive le printemps, en attendant l'été



(J.L.) Dans son magasin de Summerside, Mme Ruth Gallant s'entoure de printemps et de soleil toute l'année. Par ses étalages multicolores et variés, elle communique /a bonne humeur et le merveilleux aux passants et à ses clients et elle nous permet de patienter jusqu'à l'été. ★

À l'U de M

Hausse des frais de scolarité

Le Conseil des gouverneurs de l'université de Moncton a adopté récemment un budget global de fonctionnement de 65,5 \$ millions pour l'année 1995-1996, comportant un léger déficit de 156 000 \$ et une hausse de 140 \$ des droits de scolarité.

Les dépenses à chacun des campus se répartiront comme suit : 52,8 \$ millions à Moncton, 7,9 \$ millions à Edmundston, et 4,7 \$ millions à Shippagan. À la fin de l'exercice financier on prévoit un surplus de 11 000 \$ à Edmundston, un équilibre budgétaire à Shippagan et un déficit de 167 000 \$ à Moncton.

Le recteur, Jean-Bernard Robichaud, a indiqué que le budget a été préparé en tenant compte d'un autre gel des subventions provinciales, qui comptent pour plus des trois quarts des revenus de l'université. Une légère baisse des inscriptions est aussi prévue à chacune des constituantes, ce qui aura comme effet de limiter la hausse de revenus provenant des droits de scolarité.

Le budget respecte le principe établi par le Conseil à l'effet que l'Université doit fonctionner à l'intérieur de la masse salariale actuelle, qui représente environ 76 pour cent des dépenses. M. Robichaud a indiqué que tous les postes contractuels seront révisés et qu'un certain nombre de postes de 12 mois seront ramenés à neuf mois. De plus, les allocations prévues pour le remplacement des congés sabbatiques passeront de 55 000 \$ à 35 000 \$. Ces deux mesures combinées permettront d'économiser environ 450 000 \$ au campus de Moncton et de maintenir la masse salariale au niveau actuel. En ce qui a trait aux droits de scolarité, M. Robichaud a précisé que la majoration de 140 \$ est en deça du maximum de 150 \$ qui avait été fixé par le Conseil, mais plus élevée que la hausse de quatre pour cent proposée par les associations étudiantes.

Il s'agit de la première hausse des droits de scolarité en deux ans puisque l'an dernier, toutes les universités du Nouveau-Brunswick avaient accepté un gel suite à une entente avec la province. Le recteur a ajouté que même avec cette hausse de 6,5 pour cent, l'augmentation nette des revenus provenant des droits de scolarité ne sera que de 111 000 \$, à cause de la baisse prévue dans les inscriptions.

Les droits de scolarité aux trois constituantes de l'Université passeront donc de 2 152 \$ cette année à 2 292 \$ en septembre. Des frais supplémentaires de 30 \$ seront perçus pour l'étude des nouvelles demandes d'admission. ★

Deux Acadiennes de l'Île méritent la Bourse Canada

L'Université Sainte-Anne remet-tait lors de la soirée Gala des étudiants le 25 mars dernier deux Bourses Canada. Les deux méritantes de la bourse sont des Acadiennes de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit de Lynn Arsenault et de Rachelle Arsenault. Les deux boursières sont en première année en sciences. Lynn est d'Abram-Village et Rachelle est de Wellington. Lorsqu'elle a fait les présentations aux méritantes, la registraire de l'université, Murielle Comeau, a précisé que «l'Université avait soumis le nom de deux étudiantes à Bourses Canada qui, comme nous, a reconnu l'excellence de votre rendement scolaire. C'est donc un honneur pour l'Université Sainte-Anne de vous remettre, au nom du gouvernement canadien, un certificat signé par l'honorable Jean Chrétien, Premier ministre.»

Le programme de Bourses Canada existe depuis 1988. Avec un budget de 80 millions de dollars sur les cinq premières années, le programme



Sur la photo, de gauche à droite : Lynn Arsenault et Rachelle Arsenault.

décerne chaque année plus de et en technologie. Les bourses, 2500 bourses aux meilleurs étudiants qui amorcent des Etudes de d'une valeur de 2500 \$ par année, peuvent être renouvelées à trois reprises pour un total de 10 000 \$★

Campagne pour augmenter les parts

Le 20 avril 1995 marquera le début de la campagne pour augmenter les parts de notre Caisse populaire. Pendant l'année, de nombreux prix vont être accordés à vous, les membres. Chaque dépôt de 10 \$ ou plus, dans votre compte de parts, vous donnera la chance de gagner un des nombreux prix.

Un prix va être accordé à chaque semaine. Pour les premières quatre semaines, un **billot** du Club Richelieu d'une valeur de 100 \$ vous donnera droit à un souper au homard et une chance de gagner jusqu'à 5 000 \$. Par la suite, un souvenir du 25^e anniversaire de la Caisse sera accordé. À chaque mois durant cette année d'anniversaire, un membre gagnera un **dépôt** mensuel d'une valeur finale de 120 \$ plus intérêt, renouvelable une année plus tard.

Le 20 avril 1996, une célébration spéciale prendra place avec de nombreux prix :

°Un prix d'une valeur de 2 000 \$ en équipement électronique;

°Un dépôt à terme de 500 \$ **rachetable** après 90 jours **avec intérêt**;

°10 prix de 100 \$.

Pour avoir une chance de gagner ses nombreux prix, simplement déposez au moins 10 \$ dans votre compte de parts. Seulement un dépôt par jour sera éligible.

Participez à l'augmentation **de l'actif** de votre Caisse populaire!!! ☆

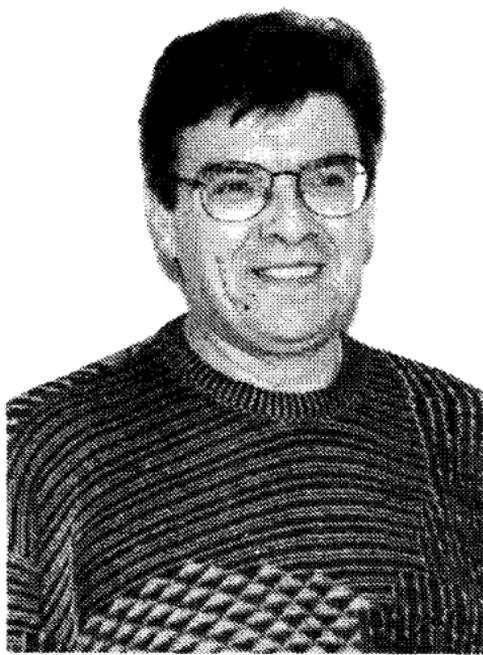


Denise Arsenault en train de servir une cliente.

Message du président

On célèbre aujourd'hui le 25^e anniversaire de la Caisse populaire *Évangéline*, l'association qui a regroupé les petites caisses paroissiales qui existaient autrefois. C'était vers la fin des années 1960, qu'on se rendait compte que ces petites caisses populaires ne pouvaient plus répondre adéquatement aux besoins financiers de leurs membres. De plus en plus, les membres avaient besoin de prêts considérables que les actifs peu élevés des petites caisses ne permettaient pas de leur accorder. Après avoir étudié le problème à des réunions de paroisses, les gens réalisèrent que l'union était la meilleure solution aux problèmes auxquels faisait face leur caisse populaire.

Aujourd'hui la Caisse compte plus de 3600 membres et a un actif de 19,098,921 \$. Ces chiffres sont impressionnants, mais ce qui demeure toujours important est qu'on possède notre propre institution financière. Ce sont les membres qui la contrôlent. Étant une entreprise coopérative, la Caisse favorise et encourage la prise en main de sa destinée économique, en offrant une vision de l'avenir où les gens assument une plus grande part de responsabilité concernant leur propre bien-être. La Caisse donne l'opportunité aux personnes de la région de prendre part aux décisions économiques et sociales qui affectent leur communauté, leur famille, leur travail et leurs traditions. Un excellent exemple de ce concept fut la création par la Caisse du Groupe Capital Risque de la Baie Acadienne, qui a comme but d'investir dans le développement et la



Monsieur Austin Poirier, président.

promotion d'entreprises, l'achat d'équipements, la construction et la rénovation d'édifices, la formation, et la distribution d'informations. Plusieurs entreprises de la région ont reçu de l'aide et du support à travers ce programme.

C'est pourquoi aujourd'hui, en célébrant notre 25^e anniversaire, on doit se féliciter et se réjouir de notre progrès formidable. La Caisse répond très bien aux besoins financiers de nos gens et on a raison de croire que le futur continuera de démontrer que nous, les gens de la région *Évangéline*, sommes bien capables de se prendre en main et de voir à notre propre développement communautaire et économique. ☆

Les gouvernements canadiens en direct

Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux collaborent actuellement à établir les possibilités de fournir électroniquement aux Canadiens des renseignements et des services gouvernementaux, selon un communiqué.

La première étape du projet «Gouvernements canadiens en direct» est **une** étude qui cataloguera les services et les renseignements que les gouvernements offrent déjà en direct et précisera les possibilités d'une plus grande collaboration entre les diverses compétences.

«L'autoroute de l'information constitue une occasion merveilleuse qui s'offre aux gouvernements d'offrir des services à leurs citoyens quand et où ils le veulent et à un coût beaucoup moins élevé, a souligné M. Eggleton. Ce projet place le Canada en tête des pays du monde entier qui examinent de quelles façons l'autoroute de l'information peut être utilisée au profit de leurs citoyens.»

Le Conseil consultatif sur l'autoroute de l'information, établi par le ministre de l'Industrie John Manley, a permis de cerner un certain nombre de façons dont les secteurs public et privé pourraient améliorer leur efficacité et leur efficacité grâce à l'exploitation des communications électroniques.

«Le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information a déjà formulé des propositions très innovatrices sur cette question, a déclaré M. Manley. Je suis heureux que nous ayons pu trouver rapidement de nouvelles façons d'utiliser les technologies de l'information et des communications pour dispenser un meilleur service aux Canadiens et Canadiennes.»

M. Eggleton a convenu que le Secrétariat du Conseil du Trésor jouerait un rôle directeur dans la coordination de la participation du gouvernement fédéral à ce projet. Le Nouveau-Brunswick assurera la direction de la participation des provinces et la Fédération canadienne des municipalités représentera les administrations locales du pays.

L'offre, par voie électronique, de renseignements et de services aux citoyens canadiens et l'établissement d'un partenariat avec d'autres gouvernements canadiens constituent des objectifs du Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information publié par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral préside déjà avec le Royaume-Uni un projet semblable parrainé par les pays du G-7.★

On fête Pâques à la--bibliothèque



(J.L.) Les bibliothèques publiques d'Abram-Village et du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean ont souligné la fête de Pâques par une activité de bricolage et de lecture, le samedi 8 avril. Les enfants, venus en grand nombre avec leurs parents, ont fabriqué des petits lapins à partir de rouleaux de papier de toilette. Il y avait des prix de présence. Cette activité était organisée par les services français de la Division des bibliothèques publiques de l'Î.-P.-É.★



Sur le bout de la langue

L'embaras du chat

Par Annie BOURRET (APF)

Appelons un chat un chat : la langue française fourmille d'expressions où les animaux jouent un rôle, et pas toujours bête. De la fièvre de cheval à la tête de cochon, de la mère poule aux vaches maigres, un vrai zoo! Le chat, en particulier, prête son nom à toute une portée de locutions.

Son association avec les souris symbolise la cruauté, la liberté et même l'équité. Jouer **au chat et à la souris** signifie donner un espoir à quelqu'un, alors qu'il n'a aucune chance de vaincre. Avec le **chat parti, les souris dansent, la liberté se transpose des souris aux êtres humains**.

À bon chat bon rat, dit-on, quand on trouve un adversaire à sa mesure. L'expression vient de l'obligation d'avoir deux chats sur chaque navire de la Marine royale de Louis XIV. La coutume a longtemps survécu, au point où des compagnies d'assurances refusaient de rembourser toute détérioration com-

mise par des rats en l'absence de chats sur le navire.

La discorde s'illustre par **s'entendre comme chien et chat qui rappelle d'incessantes querelles**. Les chats ont **tout de même** gagné une **bataille** linguistique, avec **donner sa langue au chat**. Pour **renoncer** à trouver une solution, avant 1850, on disait jeter sa langue aux chiens.

Les êtres humains reprennent au chat la rapidité et la sûreté, avec **une toilette de chat et tomber sur ses pattes comme un chat**. Le chat nous sert aussi à exprimer la méfiance. **Chat échaudé craint l'eau froide** signifie redouter ce qui ressemble à une mésaventure passée. Juger une situation quand on n'a pas d'indices clairs et suffisants demande de la prudence, comme le rappelle bien **la nuit, tous les chats sont gris**.

L'expression répandue **le chat sort du sac violet de l'anglais**. Pour dévoiler un secret, le français utilise vendre la **mèche**. L'histoire explique l'origine de l'expression. À l'époque des

canons à mèche, «**éventer la mèche**», signifiait éteindre les canons de l'ennemi. Devenue plus tard **vendre la mèche**, l'expression prend le sens de mettre un **complot** à jour vers 1665.

On pourrait citer bien d'autres expressions léguées par le chat en français, telles qu'avoir **un chat dans la gorge** (être enroué), il **n'y a pas un chat** (il n'y a personne), ou il **ne faut pas éveiller le chat qui dort** (ne pas remuer le passé déplaisant), lâcher **la queue du chat** (être marraine ou parrain pour la première fois au Canada autrefois). À vrai dire, **une chatte n'y retrouverait pas ses petits!**

On pourrait également partir sur la piste de l'acadianisme chatounée (une portée de chats) signalée par Pascal Poirier dans son Glossaire acadien. Ou de l'adjectif de couleur chatoyant (par analogie avec les yeux des chats la nuit) et du verbe chatouiller (dont la filiation avec le chat demeure à prouver). Mais pour être bien honnête avec vous, j'ai bien d'autres chats à fouetter maintenant!

Et si Nostradamus se trompait?



L'éducation revue et corrigée

À la fin de cette année financière, le ministère de l'Éducation aura dépensé 2,1 millions de dollars sur trois ans, pour doter les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard de réseaux internes. Donna Lavoie est l'une des responsables de ce dossier au ministère et elle est aussi la présidente du Comité consultatif sur les technologies de l'information du ministère de l'Éducation. «L'année passée, on a acheté 357 nouveaux ordinateurs pour les placer dans des écoles de niveau intermédiaire, c'est-à-dire les 7^e, 8^e et 9^e années. Avec l'argent qu'on avait, on aurait pu acheter un plus grand nombre d'ordinateurs, mais on a choisi d'investir dans la construction de réseaux internes locaux, qu'on appelle dans le jargon «local area network».

«Nous avons installé ces réseaux dans 28 écoles, dont les deux écoles françaises de la province». Ces réseaux consistent en une source, qu'on appelle un «serveur» où sont centralisés toutes les données et tous les logiciels susceptibles d'être utilisés. Chaque ordinateur (dont le nombre peut varier) est branché à cette source et l'utilisateur peut, en mettant son ordinateur en marche, avoir accès à tout ce qui est disponible dans le «serveur».

Ces réseaux locaux constituent une première étape. Éventuellement, les écoles devraient être reliées entre elles puis, au ministère de l'Éducation. C'est une question de temps et d'argent. Seulement sept écoles dans la province sont branchées au Réseau scolaire, qui est la route d'accès des écoles à Internet.

Plus de 4500 écoles du Canada sont reliées au Réseau scolaire canadien (School Net), qui consiste en une adresse sur Internet. Ainsi, un écolier de Terre-Neuve peut élaborer un projet commun avec un jeune de la Colombie-Britannique.

Mais ce n'est pas tout ce qu'il peut faire. Une fois qu'il a

accès à Internet, il a accès à tout ce qui y circule, que ce soit vrai ou faux, bon ou moins bon. «Il y a des systèmes de filtrage, mais ils ne sont pas complètement efficaces» dit Donna Lavoie. «C'est comme si tu laisses tes enfants regarder la télévision à toute heure du jour et de la nuit. Il faut exercer une surveillance, les guider, leur apprendre à distinguer le vrai du faux et à exercer un esprit critique face à ce qu'ils pourraient trouver sur Internet comme à la télé, que ce soit à l'école ou à la maison».

Dans les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard, les ordinateurs sont en train de devenir autre chose qu'une pièce d'équipement marginale, dont la présence était quelque peu menaçante, car elle représentait la nouveauté et l'inconnu.

«On a atteint la masse critique, où les ordinateurs, en raison de leur nombre, ont vraiment un impact sur la façon d'enseigner. Et la réaction des enseignants est très bonne. Nous avons beaucoup de demandes de formation sur les logiciels que nous avons fournis avec les réseaux (C/aris Work). Cela nous dit que les enseignants sont prêts à intégrer l'usage de l'ordinateur dans leur enseignement. Les enseignants sont aussi de plus en plus connaisseurs et de plus en plus exigeants. Ils entendent parler de nouveaux logiciels et ils les veulent, maintenant, tout de suites.

Dans le cadre de son travail, Donna Lavoie doit aussi tester des programmes et des logiciels, en vue de les recommander aux enseignants, que ce soit dans les matières régulières ou



dans des domaines spécifiques.

Madame Diane Bernier-Ouellette est la responsable des services en adaptation scolaire, pour la Commission scolaire de langue française. Selon elle, en présentant la matière d'une manière tout à fait différente, l'ordinateur offre aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage une motivation, un côté amusant et ludique. «C'est de la magie pour eux. Ils naviguent là-dedans, ils n'ont aucune crainte».

Mais bien plus, les ordinateurs permettent aux enfants ayant des difficul-

tés d'apprentissage de faire l'expérience du succès. «Lorsqu'il s'agit d'apprendre à faire fonctionner un ordinateur, les difficultés d'apprentissage n'existent pas. Les enfants arrivent dans le laboratoire d'informatique, égaux à tous les autres enfants. Il n'y a pas de faillite, devant l'ordinateur». Un bon logiciel de traitement de texte peut grandement aider un enfant qui a de la difficulté à retenir ses règles de grammaire, par exemple.

Dans un domaine un peu différent, les ordinateurs ont donné aux enfants ayant une mobilité réduite, qui sont maintenant intégrés dans les classes régulières, toute une gamme de nouvelles possibilités, pour faciliter la communication avec leurs pairs. Par exemple, le logiciel «Easy Key» est capable de «deviner» ce que l'enfant veut dire; l'enfant tape les premières lettres du mot et l'ordinateur est capable de compléter le mot, rendant la communication plus facile aux enfants qui ne peuvent communiquer par la parole et qui ont des capacités motrices limitées.

À la semaine prochaine.

Des services du gouvernement fédéral en frayais, à Wellington

Par **Jacinthe LAFOREST**

Le Centre de services régional Évangéline, à Wellington, accueille régulièrement des représentants des ministères et agences du gouvernement fédéral. C'est le cas de M. Geoffrey Allen, de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA), et de M. Robert Fraser, de la Banque fédérale de développement (BFD), qui viennent au Centre de services le deuxième mardi de chaque mois, afin de rencontrer des entrepreneurs et des dirigeants d'organismes, pour parler de leurs projets et des possibilités de financement.

L'APECA est assez bien connue du public en général et plus particulièrement des entrepreneurs. L'agence est surtout reconnue pour l'aide financière qu'elle accorde en vertu des programmes COOPÉRATION et ACTION. «On donne des subventions et des contributions non remboursables à des requérants non commerciaux (des organismes à buts non lucratifs), ainsi que des contributions remboursables. Depuis le 7 février 1995, on accorde des prêts sans intérêts à des requérants commerciaux (entreprises à buts



M. Geoffrey Allen de l'APECA et M. Robert Fraser de la BFD, viennent au Centre de services régional Évangéline à Wellington, le deuxième mardi de chaque mois.

lucratifs)» souligne M. Geoffrey Allen. "

M. Robert Fraser travaille pour la Banque fédérale de développement. C'est un organisme qui est moins connu que l'APECA. Pourtant, en 1994, la BFD a accordé des prêts pour une valeur de 7,2 millions de dollars aux petites et moyennes entreprises de l'Î.-P.-E. La BFD a ainsi aidé à maintenir 600 emplois dans les

entreprises de l'île.

«On offre des services de financement, de formation et de gestion du personnel. On aide des entreprises à se redresser financièrement, à identifier leurs problèmes et à les résoudre» explique M. Fraser. Pour rejoindre MM. Allen et Fraser ou pour prendre rendez-vous avec eux, on peut communiquer avec le Centre de services régional Évangéline au 854-3 13 1. ★

Le Palais de justice à Abram-Village

Les plus âgés des villageois
Se rappellent aussi bien que moi
La vieille «*CourtHouse*» comme on l'appelait
Notre tribunal pour nos procès
Ce bâtiment alors était
A côté d'la factorie à lait
C'était une assez grande bâtisse
Qui servait de palais d'justice
Elle a maintenant une autre fonction
Sur le terrain d'exposition
Comme juge de paix y'avait alors
Un monsieur nommé Néciphore
Il faisait des actes notariés
Et il pouvait assermenter
Mais pour les problèmes importants
C'était des juges itinérants
Ces magistrats venaient siéger
Seulement quelquefois par année
Le juge pouvait lui-même juger
Ou s'**faire** aider par des jurés
Mais tous ceux-ci se connaissaient
Étaient voisins, vivaient **tout près**
Des disputes surgissaient souvent
Entre deux voisins ou des parents
C'était rarement des grands délits
On s'arrangeait entre bons amis

Une fois mon père m'a raconté
Qu'un cheval avait été volé
Et le suspect un des Abram
Était l'ami de beaucoup d'gens
Puis le plaignant très populaire
Était aussi l'un de leurs pairs
Le procès n'a duré qu'une heure
On trouve qu'Abram n'est pas voleur
Les braves jurés ont annoncé
«Abram n'a commis aucun mal
Mais il devrait rendre le vieux cheval»
Le juge marmotte et leur explique
Qu'il ne peut accepter l' verdict
Si l'cheval n'a pas été volé
Pourquoi peut-il pas le garder
Les six voisins désappointés
Recommencent à délibérer
Puis dix minutes plus tard ils disent
Qu'une décision a été prise
Ils ont trouvé Abram coupable
Le cheval étant dans son étable
Mais ensemble ils ont décidé
Qu'il a le droit de le garder
«La vraie justice à Egmont Bay
Avait toujours ses bons côtés» ★

Instruction en **français** : pour les ayants droit, c'est une **course** contre la montre

Les parents de la région de Summerside et de Miscouche, qui revendiquent une petite école française dans leur communauté, en vertu du droit que leur accorde la Charte canadienne des droits et libertés, doivent prendre leur mal en patience.

Le ministre de l'Éducation, Gordon McInnis, leur a intimé un refus catégorique, quant au financement d'un établissement si petit soit-il.

C'est un obstacle non négligeable mais ce n'est pas la fin de la course. Les enjeux sont énormes. Le nouveau refus du ministre et de l'ensemble du gouvernement provincial est une atteinte aux principes de base de la gestion scolaire. L'un de ces principes est la reconnaissance que les francophones sont l'autorité compétente en matière d'éducation en français et qu'ils sont, à ce titre, les décideurs légitimes.

En n'appuyant pas le projet d'éducation française à Summerside, ce n'est pas seulement des dollars que le ministre refuse. Il rejette en même temps les principes de la gestion scolaire.

Depuis que nous avons la gestion de nos écoles, nous n'avons pas encore eu vraiment l'occasion d'exercer cette légitimité, ni le pouvoir décisionnel qui vient avec. L'école François-Buote existait déjà depuis 1980, l'école Évangéline était déjà bien établie, au moment où la province nous a accordé la gestion de nos écoles. Il y a bien eu la classe française à

Summerside, projet qui a joué de malchance.

La Commission scolaire de langue française a un mandat provincial et doit en répondre auprès des Acadiens et francophones de chaque régions de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle doit s'assurer que ce mandat, cette légitimité et cette compétence soient reconnus par la province et que la gestion scolaire est véritablement reconnue.

Le temps presse. La Charte canadienne des droits et libertés, et son fameux article 23 qui devait réparer tous les torts, ont été adoptés en 1982. Cela fait près de 15 ans. Quinze ans, puis 20 ans, c'est assez long pour que toute une génération d'ayants droit, selon les critères de l'article 23, soit remplacée par une nouvelle génération de non ayants droit. En effet, il faut que le parent ait appris le français étant très jeune et qu'il le comprenne encore, pour que ses enfants puissent être instruits dans un programme de français langue première. Pour des endroits comme la région Prince-Ouest, la région de Rustico et à la rigueur, la région de Summerside, le temps presse. Dans quelques années, même le tout puissant article 23 ne pourra rien faire pour nous. Le droit à l'instruction en français, selon la Charte, sera définitivement perdu. ★

Jacinthe Laforest

Des ambassadeurs fers de leur mission



La pièce musicale Port LaJoye comprend plusieurs scènes troublantes, qui déclenchent chez les spectateurs de vives émotions.

Par Jacinthe LAFOREST

Les participants au projet «Entre Cousins» de La Belle Alliance sont sur leur départ. Plus que quelques jours pour régler les derniers détails de logistique et les voilà partis. Le départ est prévu pour le dimanche 23 avril. Ils arriveront en Louisiane la même journée.

«On se sent comme des ambassadeurs de l'Île» dit Mme Noëlla Arsenault-Cameron, coordonnatrice du projet «Entre Cousins».

Mme Arsenault-Cameron explique que le projet consiste à amener en Louisiane une «connaissance de la culture acadienne, à communiquer aux «Cadjies» une volonté de retrouver leur langue, de leur donner un aperçu de l'Île-du-Prince-Édouard et des

Maritimes aussi. Et particulièrement à Pierre Part, de leur donner le goût de continuer ce qu'ils ont commencé».

Le groupe sera composé de 37 personnes au total, incluant 32 comédiens, musiciens et chanteurs. Pendant son séjour en Louisiane, le groupe va donner quatre représentations de la pièce musicale Port-LaJoye, dont trois au Festival international de la Louisiane, à Lafayette, et une à Pierre Part, un petit village acadien où depuis l'an dernier, on fait un «Fais dodo».

En plus de ces représentations, les musiciens, chanteurs et danseurs qui font partie de la troupe, vont donner plusieurs spectacles et participer à plusieurs événements culturels. Ils vont entre autres jouer le mardi soir à Lafayette, à l'occasion d'une fête acadienne par-

rainée par le Codofil, dans le cadre du Festival international de la Louisiane.

En plus de cela, les participants vont participer à des émissions de radio et de télévision. L'une de ces émissions de télé est diffusée internationalement, indique Mme Arsenault-Cameron.

Le groupe se rendra aussi à Abbyville, où il sera accueilli par les membres du Club Rotary et où on leur fera visiter le site du futur centre acadien.

Mme Arsenault-Cameron explique que le fait de participer à ce projet, a amené plusieurs membres de la troupe, qui sont de descendance acadienne, à poser des questions sur leur héritage. «Cela nous donne à tous beaucoup de fierté d'être acadien». ★

Le Réseau de l'information : absent dans 47 des 110 territoires francophones hors Québec.

Ottawa (APF) : Trois mois après son arrivée sur le marché des services spécialisés, le Réseau de l'information (RDI) n'est toujours pas disponible dans quarante-sept des cent-dix territoires à concentration francophone hors Québec.

Selon le vice-président à la planification et à la réglementation à RDI, M. Alain Pineau, les compagnies de câble oeuvrant dans 40 de ces territoires n'offrent de toute façon aucun nouveau service spécialisé à leurs abonnés. Ce sont souvent de petites compagnies, entre 10 et 100 abonnés qui n'ont pas les revenus pour acheter l'équipement qui permettrait de distribuer les nouveaux services. Les francophones, qui vivent souvent dans de petits villages, sont justement desservis par ces micro-entreprises du câble.

Sept autres territoires à concentration francophone n'ont tout simplement pas de service de câblodistribution. Il s'agit des régions de l'Anse-aux-Canards-LaGrand'Terre (Terre Neuve), Palmer Road (Île-du-Prince-Édouard), île Madame (Nouvelle-Écosse), La Broquerie (Manitoba), St-Denis et St-Isidore-de-Bellevue (Saskatchewan) et St-Isidore (Alberta).

Le Réseau de l'information est présentement accessible aux abonnés du câble dans 45 des 110 territoires à concentration francophone. Les négociations entre RDI et les câblodistributeurs locaux se poursuivent dans 16 autres territoires. A titre de comparaison, toutes les compagnies de câble, dans ces territoires à

concentration francophone, offrent à leurs abonnés le signal de Newsworld (le pendant anglophone de RDI).

A Terre-Neuve, seuls les 835 abonnés de Goose Bay peuvent capter RDI. Les négociations sont en cours avec les compagnies de câble qui desservent les territoires de Corner Brook, Gander et St. John's. Ailleurs en province, comme à Stephenville et à Cape St. George, les compagnies n'offrent aucun nouveau service spécialisé.

À l'Île-du-Prince-Édouard, aucune compagnie ne distribue RDI. Elles envisagent toutefois de distribuer des nouveaux services cet automne.

En Nouvelle-Écosse, RDI n'est accessible que dans les régions de Halifax et Dartmouth. Ailleurs en province, les compagnies n'offrent tout simplement pas de nouveaux services spécialisés.

Au Nouveau-Brunswick, tous les francophones qui sont câblés à la maison peuvent maintenant capter RDI, sauf ceux de la région de Woodstock.

En Ontario, les compagnies de câble offrent RDI à leurs abonnés dans presque tous les coins de la province. Les francophones de Midland et Penetanguishene, Sault-Sainte-Marie, Welland et Windsor sont cependant toujours privés du signal. Dans ces régions, les négociations sont en cours entre les compagnies et le Réseau de l'information.

Au Manitoba, les abonnés de la région de Winnipeg-St-Boniface captent RDI. Ailleurs, les petites

compagnies locales n'offrent aucun nouveau service spécialisé dans les territoires de Beauséjour, La Broquerie, Notre-Dames-de-Lourdes, St-Claude, St-Pierre-Jolys, et Ste-Anne.

En Saskatchewan, les abonnés de Prince-Albert et Saskatoon captent RDI. A Regina, la compagnie offre le service progressivement. A Gravelbourg, les francophones auront accès au service en mai. Ailleurs en province, les compagnies n'offrent aucun nouveau service spécialisé.

En Alberta, les abonnés de Calgary, d'Edmonton (sauf ceux desservis par Vidéotron) et de Lethbridge captent RDI. Mais les petites compagnies qui desservent les francophones ailleurs en province n'offrent aucun nouveau service spécialisé.

L'accès au Réseau de l'informa-

tion pour tous les francophones câblés du pays, préoccupe beaucoup le Comité permanent des langues officielles, qui en a fait son principal cheval de bataille. Les députés francophones de l'extérieur du Québec qui siègent sur ce comité, dont la présidente Pierrette-Ringuette-Maltais du Nouveau-Brunswick, ont déjà fait comparaître deux fois le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), M. Keith Spicer, pour lui faire connaître leur insatisfaction. Le CRTC est l'organisme fédéral qui approuve et renouvelle les licences au pays.

Lors de leur récente comparution devant le comité, les dirigeants du réseau de l'information ont défendu leur stratégie d'implantation : «Si nous avons renoncé à la distribution obligatoire c'est parce que nous

croions que dans le contexte actuel, il valait mieux s'en remettre à la persuasion», a expliqué M. Pineau.

Il a qualifié les trois premiers mois d'implantation du service de «succès remarquable». RDI serait déjà accessible dans 5,7 millions de foyers câblés au pays, alors que le maximum possible est de 7,5 millions de foyers. En comparaison, Newsworld rejoint 6,8 millions de foyers câblés. M. Pineau s'est dit convaincu que RDI n'aurait pas obtenu plus de succès en utilisant «l'arme atomique» de la distribution obligatoire.

Le Comité des langues officielles a l'intention de convoquer de nouveau les responsables de RDI en décembre prochain, pour vérifier si la stratégie de l'entreprise porte ses fruits jusque dans les petites communautés francophones qui sont encore privées de ce service de nouvelles. ★

Il y a cent ans : Joseph Octave Arsenault

C'était le 22 avril 1895 que notre premier et seul sénateur acadien à l'I.-P.-É. intervenait au Sénat canadien pour la première fois lors d'une allocution prononcée devant cette Chambre. Il y regrettait alors la mort récente de **feus** Sir John A. Macdonald, Sir John Abbott et Sir John Thompson, tous Premiers ministres du pays. Lui-même avait été nommé le 18 février 1895 à la Chambre Haute par le successeur de ceux-ci, Sir Mackenzie Bowell. Le **sénateur** Arsenault intervenait aussi en faveur des Canadiens français du Manitoba qui avaient été lésés dans leurs droits par un acte de la législature **manitobaine** et cela même après que le Conseil privé de Grande-Bretagne ait eu entériné ce que l'acte constitutionnel de 1870 enchâssait. Il souhaitait aussi voir le jour où Terre-Neuve ferait partie intégrante de la Confédération canadienne et cela

54 ans avant le fait.

Né à Cascumpec le 15 avril 1861, Joseph-Octave Arsenault avait 4 ans lorsque ses parents allèrent s'établir à La Roche (Baie-Egmont). Il enseigna 18 ans, ouvrit un magasin général à Abram-Village et devint empaqueteur de homards après avoir construit une usine au Cap Egmont. En 1867, il se lança en politique provinciale sous la bannière libérale. C'est lui qui aurait dit que les gens de l'Île n'avaient pas besoin des Canadiens pour se gouverner (*Summerside Journal*, 21 février 1867). Un de ses fils, Aubin-Edmond Arsenault, devint le premier Acadien à devenir Premier ministre d'une province canadienne (1917-1919).

Selon le Dictionnaire biographique du Canada (Vol. XII), Joseph-Octave Arsenault collabora aux grands projets nationalistes acadiens de l'époque tels les deux premières

Conventions nationales. Une de ses préoccupations majeures fut l'avancement du peuple acadien. Il se tenait en contact avec les chefs de file acadiens ailleurs tels que Mgr. Richard, Pierre-Amand Landry et Pascal Poirier. Pour eux tous, la langue française ne devait pas se réduire à une valeur familiale que l'on parle à l'aise dans l'intimité du foyer et avec ses amis. Ils déploraient le jour où, faute de se définir et de se promouvoir en tant qu'identité acadienne française avec ses frontières et les outils pour se gérer soi-même, les Acadiens opteraient eux-mêmes pour leur propre assimilation et celle de leurs enfants comme stratégie d'avancement social. Contre cette apathie et cette indifférence, Joseph-Octave Arsenault prêchait l'animation sociale, ce que nos chefs de file dans la région Évangéline et ailleurs pratiquent avec beaucoup de

courage cent ans après.

Les Acadiens francophones et anglophones de l'Île forment au moins un tiers de la population insulaire. L'Île envoie huit représentants à Ottawa : quatre sénateurs et quatre députés. En toute égalité donc, les Acadiens devraient y avoir un re-présentant. Pour reprendre le même argument historique, le Sénat n'a-t-il pas été créé pour faciliter la représentation des minorités? Au Nouveau-Brunswick il y a en permanence trois sénateurs acadiens. En Nouvelle-Écosse depuis 1907, les Acadiens ont le leur. Pourquoi pas à l'I.-P.-É. et en permanence? Joseph-Octave Arsenault l'était il y a cent ans. Mort à Abram-Village le 14 décembre 1897, il est aujourd'hui inhumé au cimetière de Baie-Egmont.★

**David Le Gallant
De Mont-Carmel**

Le président sortant de la Coopérative de Wellington lance un défi : doubler les ventes

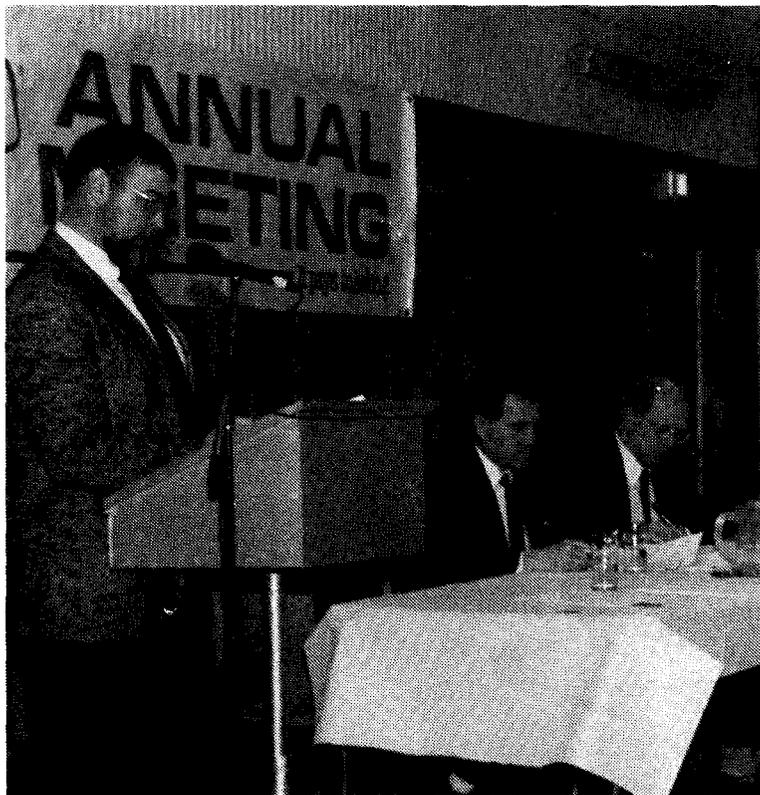
Par **Jacinthe LAFOREST**

Les ventes en 1994 à la Coopérative de Wellington ont dépassé 2,6 millions de dollars. Malgré que ce soit une diminution de 35 000 \$ par rapport à l'année dernière, le profit brut était plus élevé cette année que l'année précédente. Au 28 janvier 1995, le profit brut était de 502 110 \$, comparé à 490 382 \$ au 31 janvier 1994. Une fois toutes les dépenses déduites, la Coopérative de Wellington a fini son exercice financier 1994-95, avec un surplus de 26 996 \$, ce qui est le double du surplus pour l'exercice précédent, qui était de 13 534 \$.

«Doubler le profit, de nos jours, nous envoie un message très clair : le gérant et son personnel font de grands efforts pour être plus compétents, efficaces et professionnels», a dit dans son rapport annuel, le président de la coopérative, M. Raymond Arsenault de St-Nicholas.

En 1994, pour la quatorzième fois en 21 ans, la Coopérative de Wellington a reçu le prix «**Outstanding Performance Award**» décerné annuellement par Coop Atlantique. Le président, visiblement très fier de cet accomplissement, a souligné que sur les 88 coopératives inscrites au concours, seulement 17 ont reçu le prix, jusqu'à présent. Cette distinction reconnaît les coopératives individuelles qui ont maintenu des standards rigoureux dans tous les aspects du fonctionnement de l'entreprise, incluant le service à la clientèle, le marchandage et le rendement global.

Bien que les ventes à la coopérative ont dépassé les 2,6 \$



M. Raymond Arsenault, quitte le conseil d'administration de la Coopérative de Wellington après six ans à la présidence.

millions, le président de la Coopérative estime que les ventes auraient pu être encore plus élevées. Selon une étude de marché réalisée dans l'année, le potentiel de vente dans les trois paroisses de Baie-Egmont, Mont-Carmel et Wellington/Richmond serait de plus de 5,7 \$ millions de dollars. M. Arsenault estime qu'une bonne partie de la différence a été dépensée à **Sobey's ou à Save Easy ou à IGA**.

«L'argent que l'on dépense à la Coopérative de Wellington continue de travailler pour nous dans notre région, mais l'argent que l'on dépense ailleurs s'en va en Ontario,

aux Bermudes ou ailleurs et on ne le verra plus. Le potentiel est là pour doubler nos ventes dans les prochaines années. Voilà le défi pour nous, les propriétaires. Comment va-t-on y répondre?» a lancé le président sortant, M. Raymond Arsenault, qui laisse le conseil d'administration après six ans à la présidence.

Le gérant de la Coopérative, M. Ernest Arsenault, est plus modeste dans ses demandes. «On a encore une hypothèque à payer et si nos ventes ne s'améliorent pas cette année, on pourrait faire face à des problèmes majeurs dans les années

à venir. C'est pourquoi je vous demande, en tant que membres/propriétaires de ce magasin, de faire un effort spécial pour aider votre conseil d'administration, la gérance et le personnel, à augmenter les ventes d'au moins 5 pour-cent».

La Coopérative de Wellington doit un total de 302 000 \$ à trois créanciers principaux. Le plus important est **Co-operators Life Insurance Company**, avec 277 989 \$, que l'on rembourse à raison de 7000 \$ par mois. En 1994-95, l'intérêt sur cette dette a coûté aux membres 38 586 \$.

C'est pourquoi le gérant trouve important de rembourser cette dette au plus vite, entre autres grâce au «Projet de 3 \$». Sur les 1 152 membres de la coop, seulement 230 ont placé 3 \$ par semaine au cours des cinq dernières années, totalisant la somme de 100 000 \$. Cet argent a donc sauvé aux membres 100 000 \$ en intérêts.

À la mise sur pied de ce projet, la Coopérative avait établi des projections basées sur une participation d'au moins 50 pour-cent des membres. Or la participation n'a pas atteint les 25 pour-cent.

La Coopérative avait prévu de commencer à rembourser les membres participants à **partir de 1996**. Pourtant, le gérant a demandé aux membres participants de considérer l'idée de continuer à contribuer au programme, ou à laisser leur argent dans les parts, encore pour quelque temps, afin que la Coopérative puisse retarder un peu le début des remboursements. La coop n'écarte pas la possibilité de «récompenser» les membres participants en accordant un faible intérêt sur la somme déposée. ★

Éducation française à Summerside

Nouvel objectif : septembre '96

Par Jacinthe LAFOREST

Le projet d'une école française à Summerside est remis à septembre 1996. La Commission scolaire de langue française a pris cette décision à sa réunion du mardi 11 avril, après avoir pris connaissance du nouveau refus du ministre de l'Éducation de financer l'éducation en français à Summerside, sous quelque forme que ce soit.

On se souviendra que la Commission scolaire de langue française avait demandé au ministre la permission de tenir des inscriptions en vue d'ouvrir une école française à Summerside pour septembre 1995. Le ministre avait dit non, tout en laissant de la place à de nouvelles options. Les parents de Summerside, par l'entremise de la Commission scolaire de langue française, étaient revenus à la charge présentant cette fois une demande pour établir une classe. Le ministre Cordon McInnis a refusé de nouveau de financer le projet qui était pourtant beaucoup moins dispendieux.

«Cela nous dit que le refus du ministre n'est pas motivé seulement par des questions économiques», dit Mme Maric-Anne Lemelin, présidente du Comité des parents de Summerside. Ni les parents de Summerside ni les officiers de la Fédération des parents de l'Î.-P.-É., étaient excessivement surpris de ce nouveau refus du ministre. «Une fois que la décision politique est prise et que celle-ci est passée au Cabinet, il est rare que cela change» dit M. Donald DesRoches, directeur général de la Fédération des parents.

(Suite à la page 3)

Éducation française à **Summerside...**

(Suite de la page 1)

Ce nouveau refus retarde le projet pour les parents de Summerside, mais soulève aussi une autre question très importante pour l'avenir de l'éducation en français à l'Île. Jusqu'à quel point le ministère de l'Éducation et le gouvernement provincial dans son ensemble reconnaissent-ils le principe de la gestion scolaire des

francophones et le mandat provincial de la Commission scolaire de langue française. «On a l'intention de rencontrer à l'une de nos prochaines réunions si possible, pour discuter avec lui du mandat provincial de la Commission scolaire et de quelle façon on est supposé de mener bien ce mandat, si le ministère nous accorde pas de ressources» explique M. Gabriel Arsenault, surintendant de l'Éducation Commission scolaire de langue française.

Pour leur part, les parents

n'abandonnent pas la partie«On aurait aimé avoir quelque chose en 1995, mais en discutant avec les parents, j'ai confiance qu'on aura le même nombre de préinscriptions ou d'inscriptions que cette année» dit M. DesRoches. C'est aussi ce que pense Mme Lemelin, qui ajoute que les parents étaient assez convaincus pour préinscrire leurs enfants, sans même savoir ce qui serait offert.

Mme Lemelin ne comprend pas pourquoi, dans un pays bilingue, de langue française. «On a dans une province où les francophones ont la gestion de leurs écoles, elle ne peut pas envoyer ses enfants à l'école en français dans sa communauté, alors que des Européens, venus travailler pour l'usine Michelin en Caroline du Sud aux États-Unis, ont leur école française et qu'il y a au moins une école française à New York.

Pour la Fédération des parents, le but est toujours d'assurer que les ayants droit aient accès à l'éducation en français pour leurs enfants.*